

ASSOCIATION ÉTINCELLE

LE POTENTIEL EN LUMIÈRE

CHARTRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Édition octobre 2026 — document proposé à l'adoption de la gouvernance

Préambule. Depuis 2016, l'Association Étincelle agit en faveur de la jeunesse, de l'inclusion, de l'éducation non formelle, de la culture, du sport, de la citoyenneté et des rencontres interculturelles. Elle affirme son attachement à la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » et aux principes constitutionnels de la République française. Cette charte oriente ses actions en France et à l'international.

1. Liberté et liberté de conscience

Nous respectons les libertés fondamentales, la liberté de pensée, d'opinion, de croyance ou de non-croyance, la liberté d'expression dans les limites de la loi, et le libre engagement de chacun. Nos activités ne peuvent servir à exercer une pression idéologique ou religieuse sur les participants.

2. Égalité, mixité et absence de discrimination

Nous affirmons l'égalité de dignité de toutes les personnes. Nous combattons le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, les discriminations fondées notamment sur l'origine, le handicap, la religion, l'âge, le genre ou l'orientation sexuelle. Nous favorisons un accès équitable aux activités, mobilités et responsabilités.

3. Fraternité, solidarité et coopération

Nous encourageons l'entraide, le dialogue, le respect mutuel, le vivre-ensemble et la coopération entre générations et cultures. Nos partenariats reposent sur la réciprocité, la participation des jeunes et l'intérêt général.

4. Laïcité et respect du pluralisme

Nous respectons le caractère laïque de la République et la liberté de conscience. L'association n'impose aucune conviction religieuse ou philosophique à ses membres ou bénéficiaires ; elle veille à ce que ses activités se déroulent sans prosélytisme abusif ni pression.

5. Dignité humaine et protection des publics

Nous garantissons des conditions d'accueil respectueuses de la dignité, de la santé et de la sécurité de chacun. Une vigilance renforcée est accordée aux mineurs, aux personnes en situation de handicap et aux personnes vulnérables. Violence, intimidation, harcèlement et exploitation sont incompatibles avec nos actions.

6. Citoyenneté, démocratie et participation

Nous encourageons la participation active des jeunes et des bénévoles, la confrontation respectueuse des idées, la responsabilité et l'esprit critique. Les décisions de l'association relèvent de ses instances compétentes, dans le respect de ses statuts.

7. Respect des lois, de l'ordre public et des symboles républicains

Nous respectons les lois de la République, refusons les appels à la haine ou à la violence et nous engageons à respecter le drapeau tricolore, La Marseillaise et la devise de la République.

8. Éthique des projets, transparence et protection des données

Nous veillons à l'usage responsable des ressources, à la sincérité des résultats communiqués, au respect de la confidentialité, des données personnelles et du droit à l'image. Aucune photographie ou vidéo identifiable n'est rendue publique sans vérification du droit applicable à sa diffusion, avec une attention renforcée aux mineurs.

9. Application dans les partenariats et mobilités

Cette charte inspire nos conventions, activités et communications. Nous attendons de nos partenaires et intervenants qu'ils respectent la dignité des participants, les exigences de sécurité et les principes de non-discrimination. Les échanges internationaux valorisent le dialogue interculturel sans imposer les règles françaises à des organismes étrangers hors de leur champ d'application.

10. Mise en œuvre et signalement

La gouvernance informe les membres, bénévoles, intervenants et partenaires de cette charte. Toute difficulté ou comportement contraire à ses principes peut être signalé à l'association, selon un canal de contact à désigner. Les suites sont appréciées de manière proportionnée, contradictoire lorsqu'approprié, et conformément aux statuts et au droit applicable.

Articulation avec le Contrat d'engagement républicain

Cette charte associative est un document interne distinct du Contrat d'engagement républicain (CER) prévu par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021. Elle ne s'y substitue pas. Lorsque le CER est requis pour une subvention publique ou un agrément, le texte réglementaire et ses sept engagements doivent être respectés et les formalités applicables accomplies.

Référence : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044806609>

Adoption par l'instance compétente de l'association : _____

Date et lieu : _____

Nom, fonction et signature : _____

Diffusion proposée : portfolio Étincelle Global Connect, documents de partenariat, dossier institutionnel et espace de gestion de l'association.